



**Conseil
fédéral**



Procès verbal

CONSEIL FÉDÉRAL EXTRAORDINAIRE DU DIMANCHE 12 AVRIL 2026

Lieu : Haute Ecole Albert Jacquard

Place de l'école des Cadets, 17 – 5000 Namur

ÉTAIENT PRÉSENT·E·S

Des conseiller·ère·s fédéraux·ales représentant les étudiant·e·s des Hautes Écoles (HE) :

Haute Ecole de la Province du Hainaut – Condorcet : Kimberley Denis, Léonard Lelubre, Sébastien Bozko.

Haute Ecole Louvain-en-Hainaut (HELHa) : Quentin Tanzi, David-Lumu Dewever.

Haute Ecole Léonard de Vinci (HEVinci) : Emilie Paquier, Jade Dumont, Hamida Nkhili, Cyril Goffin.

Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL) : Nedim Yesilyurt, Lucas Martin.

Haute Ecole Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine (HELB-IP) : Julien de Rubinat, Aleksandra Stankovic.

Haute Ecole Lucia De Brouckère (HELdB) : Lisa San Carlo.

Haute Ecole en Hainaut (HEH) : Lara Moulin.

Haute Ecole de la Province de Namur (HEPN) : Aroa Lopez Vizcaino.

Haute Ecole Albert Jacquard (HEAJ) : Géo Laforge.

Des conseillers fédéraux représentant les étudiants des Universités :

Université Catholique de Louvain (UCL) : Sara Javadian.

Université Libre de Bruxelles (ULB) : Keo Sennekamp, Nassim Sabibi, Jonathan Mangala Miruho, Alice Imberechts, Christelle Okongo Lombahe, Thibault Flips.

Université de Mons (UMons) : Axel Lecomte, Yaelle Djoumou (procuration à Axel Lecomte, après son départ, à 13h43).

Des conseillers fédéraux représentant les étudiants des Écoles supérieures des arts (ESA) :

Le Septante-Cinq : Sophie Cornwell.

Académie des Beaux-Arts de Tournai (ACAT) : Malo Van Belle.

Institut des Arts de Diffusion (IAD) : Yoni Alaarabiou.

Le Président du Conseil fédéral : Ethan Rigaux.

La Vice-Présidence du Conseil fédéral : Audrey Colpaert, Célestin Antoine, Em Eliaers.

Du Bureau : Adam Assaoui (président), Quentin Monnier (secrétaire général), Florence Chasseur (trésorière), Chloé Tyou, Lenaïk Dumont.

Du Comex : Justin Morelli, Clara Fromont, Tristan Dotreppe.

Des Mandataires externes : néant.

Du staff : néant.

Des invités : Bob Meerts (VVS), Guillaume De Bue.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ·E·S

1. Procuration de Dayron Van Leemput (OEH HELHa) à David-Lumu Dewever
2. Procuration de Pascaline Fayt (CE Condorcet) à Sébastien Bosko
3. Procuration de Matéo De Baerdemaker (CE Condorcet) à Kimberley Denis
4. Procuration de Nora Billiau (CE HELdB) à Lisa San Carlo
5. Procuration de Chloé Berquin (CEHE Vinci) à Hamida Nkhili
6. Procuration de Pierre Barbez (CEDIad) à Yoni Alaarabiou
7. Procuration de Margaux de Marneffe (CE HEPL) à Nedim Yesilyurt
8. Procuration d'Alexandre Jernovoi (CE HEPN) à Aroa Lopez Vizcaino

9. Procuration d'Ilario Galofaro (ORE UMons) à Yaelle Djoumou (jusqu'à 13h43)
10. Procuration de Nils Bonnefoy (BEA ULB) à Jonathan Magala Miruho
11. Procuration de Cassian Moradiellos Gomez (BEA ULB) à Christelle Okongo Lombahe
12. Procuration de Djenabou Dioulde Diallo (BEA ULB) à Kéo Sennekamp
13. Procuration d'Andrew Bourgeois (OEH HELHa) à Quentin Tanzi
14. Procuration de Sora Dufour (CE St Luc Bxl) à Alice Imberechts
15. Procuration de Loan Gilson (CE HEPL) à Jade Dumont
16. Procuration de Kenneth Hantson (CE ACAT) à Malo Van Belle
17. Procuration de Sirine Ghrairi (CEA Ferrer) à Emilie Paquier
18. Procuration de Karine Hong (AGL UCLouvain) à Julien de Rubinat
19. Procuration de Lucie Nicosia (AGL UCLouvain) à Sara Javadian
20. Procuration de Nils Bonnefoy (BEA ULB) à Jonathan Mangala Miruho
21. Procuration de Roxane Alamé (BEA ULB) à Nassim Sabibi
22. Procuration d'Emilie Dehon (BEA ULB) à Thibault Flips

ÉTAIENT EXCUSÉ·E·S

Dayron Van Leemput, Aala Assam Azeouaghe, Sora Dufour, Margaux Viala, Aloïs Waleckx, Gabriel Chary, Chloé Berquin, Nora Billiau, Loan Gilson, Mélissa Carvalho, Arthur Dantoint, Pierre Barbez, Kenneth Hanson, Chloé Backx, Matéo De Baerdemaker, Pascaline Fayt, Maxime De Ridder, Hugo Mouret, Andrew Bourgeois, Gauthier Joyeaux, Margaux de Marneffe, Alexandre Jernovoi, Cassian Moradiellos Gomez, Karine Hong, Noé Hubaut, Lucie Nicosia, Amandine Martin, Djenabou Dioulde Diallo, Mathias Walkowiak.

CONVOCATION ET DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

La convocation a été envoyée le 28 mars 2026.

Ethan Rigaux, président du Conseil fédéral, ouvre la séance à 10h36.

Table des matières

1.	VALIDATION DES POUVOIRS DES NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASBL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	4
3.	TOUR DE TABLE	4
4.	MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEF.	4
5.	APPROBATION DU PV DU 14 MARS 2026	10

1. Validation des pouvoirs des nouveaux membres de l'ASBL

Le Conseil fédéral prend connaissance et acte la liste des membres démissionnaires ainsi que la liste des nouveaux membres mandatés par les Conseils étudiants telles que présentées ci-dessous.

Conseil étudiant	Membres démissionnaires	Nouveaux membres mandatés par les Conseils étudiants
CE Condorcet	Hugo Teerlynck	
CE HEPL	Charly Premereur	Gaëlle Spitali

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ODJ est approuvé et ne reçoit aucune remarques ni souhait de modifications

3. Tour de table

Nassim (BEA) indique qu'il est présent à son premier CF.

Thibaut (BEA) dit qu'ils ont organisé une ligne d'appel et d'envoi de mails à destination de Degryse et qu'il y a eu plein d'étudiant-es qui ont participé-es.

Condorcet a eu leurs Journées Portes Ouvertes et a pu voir ses étudiants

Axel (ORE) dit que l'idée du BEA a été empruntée par l'ORE, pour envoi des mails et appels objectif 800. La présence de Mons était assez grande. Il ajoute que le Conseil supérieur étude supérieur a conseillé d'attendre un an avant de mettre en place la réforme.

Géo (CEAJ) indique que leurs élections se passent bien et il y a 10 candidat-es cette année.

Ethan (PDC) dit qu'il y a eu un communiqué concernant la non rémunération des gardes actées par les stagiaires en médecine.

Jonathan (BEA) demande plus d'infos à ce sujet-là.

Ethan (PDC) réponds que c'est l'ONSS qui dit qu'ils n'étaient pas sensé payer ces gardes et qu'on leur dit de ne plus les faire.

4. Modification des Statuts de la FEF.

Célestin (PDC) indique que ça ne sera qu'en discussion, le quorum n'étant pas atteint. Il dit que Ethan énoncera les articles, expliquera les propositions, attendras les remarques et puis avancera en fonction.

Nassim (BEA) demande si au prochain CF il y aura bien des discussion par après ?

Ethan (PDC) réponds que le but est d'avoir déjà des alternatives et réduire les débats prochainement.

Nassim (BEA) trouve que ça serait mieux de reporter à la prochaine fois

A main levé, choix poursuite de la discussion sur les modifications.

Axel (ORE) demande pourquoi supprimer l'article 3 car selon lui il peut être laissé. Un amendement sera donc proposé.

Ethan dit que but de modifier les dénomination membres (CE, Conseiller fédéraux, membres adhérents, Mandataires externes)

Article 8 - Axel (ORE) : demande pourquoi au deuxième paragraphe, il est dit de « gérer ses finances de façon autonomes » demande comment ça se passe niveau CE sous tutelle. Il demande une clarification orale.

Ethan dit qu'il n'y a pas besoin de questions pour savoir ce qu'il en est.

Axel demande si possible de clarifier les dépenses autonomes hormis tutelle, sous redressement.

Article 11 – Julien (HELB-IP) : fait remarquer qu'il y a une coquille.

Ethan (PDC) réponds que c'est un problème de conversion mais ça sera article 8 paragraphe 1.

Article 11 – Axel (ORE) demande concernant le paragraphe 2, par rapport à la tranche du nombre de Conseiller fédéraux, demande pourquoi la distinction HE/ESA et UNIF ?

Ethan (PDC) réponds que c'est en proportion aux nombres et en taille.

Axel (ORE) dit que par exemple, à l'ORE il y a moins d'étudiant-es donc pourquoi pas changer par tranche de trois mille ?

Ethan (PDC) dit que ça varie du contexte, les universités perdent moins aux nombre par rapport aux HE/ESA mais le calcul est d'office fait de manière proportionnelle lors des votes.

Axel (ORE) demande comment ça se passe parce que des ESA auront moins de conseiller·es du coup.

Adam (Bureau) répond que c'est pas une pondération par établissement.

Axel (ORE) propose de pondérer autrement les règles de pondération par universités.

Adam (Bureau) demande si il y a besoin d'augmenter les nombres de représentants ?

Amendement : Proposition d'amendement sur la suppression de la différence en nombre de conseiller·ères fédéraux·ales en fonction de s'il s'agit d'une université ou d'une HE-ESA

Article 12 - Kéo (BEA) dit que la PDC tranche mais pourquoi pas le Conseil Fédéral via le processus de votes ?

Ethan (PDC) dit que c'est plus facile que la PDC garde cette neutralité au lieu de laisser les CE le faire car il peut y avoir des affinités et tout.

Keo (BEA) dit que c'est possible que les trois de la PDC priorise un CE en particulier.

Ethan (PDC) réponds qu'il y a d'office de la neutralité car c'est la PDC et qu'elle est élue dans ces raisons.

Axel (ORE) dit qu'à moins que la PDC ne connaisse tout le monde, pourquoi ne pas avoir les responsables de suivi de prendre cela en charge ?

Ethan (PDC) dit que la disposition n'arrivera jamais mais si alternative souhaité le proposer.

Nassim (BEA) dit que PDC est là pour assurer les règles mais pas trancher.

Keo (PDC) fait la proposition d'un vote via bulletin plurinominal afin que les personnes aux plus haut taux de voix soit prises.

Ethan (PDC) a peur que le CF enlève volontairement et par affinité les avis divergent et que si les CE se mettent à le faire on perd en qualité du débat lors des CF qui est justement le lieu pour.

Adam (Bureau) réponds que les deux avis se valent et pourquoi pas ajouter une troisième option.

Propose un ultimatum comme amendement : si quelqu'un veut relancer en activité un CE et venir voter au CF mais qu'ils n'arrivent pas à choisir qui viendra, tant que ce n'est pas d'accord en interne du CE de qui siège alors il n'est pas possible de siéger envoyé.

Article 16 – Ethan (PDC) dit que quant à la demande du registre national c'est demandé car Séverine a besoin de plus que le nom pour le figurer au registre de l'ASBL. Tant que toutes les infos ne sont pas envoyées, la personne ne fait pas partie du CF.

Article 20 – Julien (HELB-IP) demande pourquoi donner 3 mois de révocation car c'est grand sur les 10 du mois d'activité du CF en tout.

Ethan (PDC) dit que concernant les membres adhérents ce n'est pas grave, c'est via les membres effectifs qu'on a le quorum.

Julien (HELB-IP) demande si le comex est compté dans les membres adhérents ?

Adam (Bureau) se demande si ça n'avait pas été discuté ?

Ethan (PDC) réponds que le comex a un statut particulier.

Article 23 – Axel (ORE) demande ce qui s'est passé concernant le point 3 ?

Ethan(PDC) réponds que l'UNECOF est morte car c'était une ancienne ORC, mais dans tous les cas ce n'est pas possible d'être mandaté aux ORC deux à la fois.

Article 23 – Julien (HELB-IP) dit que concernant le paragraphe 2, si en étant en bloc 1 on est motivé et on souhaite aller en mandat externes puis qu'on n'y va jamais et que par après on veut aller en master et qu'on a du temps on ne pourra pas y aller quand même.

Ethan (PDC) dit qu'une prescription possible après un temps, c'est à voir au cas aussi.

Article 26 – Adam (Bureau) quant à la révocation Mandat Externe. Seme modalité. Si il y a un vote négatif sur un rapport, les 12 membres du MExt sont révoqués ?

Ethan (PDC) dit qu'il pense que oui.

Adam (Bureau) se demande si ce critère n'est pour qu'une personne ou tout le monde ?

Ethan (PDC) est d'accord du rajout d'un point six. Mais en laissant le point cinq car ça reste collectif.

Axel (ORE) demande à ce que la personne qui a écrit soit punie ?

Ethan (PDC) réponds que c'est un rapport collectif.

Article 30 – Ethan (PDC) dit que c'est une demande du bureau pour l'alinéa un.

Adam (Bureau) explique qu'il vaut mieux que le bureau puisse élire lae coordinateur-ice.

Kimberley (CONDORCET) demande sila décision bureau est permanente ou si au prochain CF, faire un vote pour que le CF puisse être aligné dans la décision.

Ethan (PDC) dit que c'est provisoire.

Article 33 – Julien (HELB-IP) demande pourquoi il n'y a pas tout le monde qui peut accéder au registre ?

Ethan (PDC) dit que c'est plus facile et évite que des personnes random y aille ? Il dit que registre doit être check que par les gens de l'association et se demande pourquoi quelqu'un d'externe irait check ces registres ?

Article ? - Keo (BEA) demande si c'est bien le même que le précédent ?

Ethan (PDC) répond que oui, c'est juste la nomination des articles qui changent.

Article 37 – Keo (BEA) se demande pourquoi supprimer le point 2 ?

Ethan (PDC) répond que le concept ne disparaît pas mais c'est la dénomination en tant qu'instances qui disparaît, les statut disent que les chambres ne peuvent pas se réunir séparément mais le concept de chambre reste les mêmes.

Adam (Bureau) dit que le bureau souhaite rajouter les régionales dans ceci.

Ethan (PDC) dit que si la suppression comité de contrôle est actée alors le point 5 est d'office supprimé.

Axel (ORE) demande ce qu'est l'universalité ?

Ethan (PDC) dit que c'est un terme juridique dans le cadre d'un don

Article 38 – Julien (HELB-IP) fait remarquer qu'il y a une faute au point 14 car il est écrit « Bbureau ».

Ethan (PDC) réponds que c'est une typo car désormais on mettra une majuscule pour Bureau.

Article 40 – Adam (Bureau) dit que le 40 et le 41, souhait de supprimer les deux après la virgule car se demandait qui pouvait parler, et en enlevant les deux notions, ça évite de se poser des questions et peut laisser la PDC le choix de parler la dessus.

Keo (BEA) demande si ça ne serait pas utile que le bureau et la PDC ai le droit de veto.

Ethan (PDC) dit que mettre des véto dans tous les sens complique car comment se décide qui a le droit d'inviter quelqu'un ?

Christelle (BEA) donne comme exemple ou quelqu'un invite une personne qui ait agressé quelqu'un d'autre au sein du CE.

Ethan (PDC) dit que quand la PDC reçoit un souhait d'invitation, elle demande au CE si c'est ok que la personne vienne.

Axel (ORE) demande si le CF pourrait refuser un invitation en début de CF ?

Ethan (PDC) répond que c'est compliqué de dire à une personne qui s'est déplacé qu'elle doit partir.

Sarah (AGL) demande si quand une personne tient des propos discriminatoire, possible de lae faire partir ?

Ethan (PDC) répond que la note de position Marsha Johnson existe pour cela.

Malo (ACAT) demande si une clause d'acceptabilité de personne est possible.

Ethan (PDC) répond que ça existe déjà.

Malo (ACAT) demande si c'est possible de se référencer au ROI ?

Ethan (PDC) dit que in fine sera politique comme décision. Le but est d'éviter qu'on puisse chasser ultra facilement quelqu'un.

Julien (HELB-IP) demande si pour appliquer le droit de veto il ne faudrait pas motiver la décision de refus ?

Adam (Bureau) dit que ça va trop loin dans les véto et explique qu'il y a trois types d'invitations ; ceux qui souhaitent devenir conseiller-e Fédérales mais veut voir avant comment ça se passe, les membres de la VVS comme Bob ici présent qui sont invité-es permanent-es, et ensuite les externes en cas d'invité-es. Au sein du CF il y a des accords généraux et codes de conduites qui dit ce qu'on peut faire ou pas à la FEF qui disent qu'on ne doit pas exprimer son opinion discriminatoire au sein du CF, le penser ça va tant que ça ne sort pas dans le contexte FEF et CF. Quand il y a un véto il est motivé et sous avis bilatéral de la PDC et du Bureau.

Si une personne est invité-e au, iel doit demander une invitation 5 jours à l'avance car le bureau et la PDC doivent être consultés.

Adam (Bureau) demande s'il y a besoin de prêter serment à la PDC, bureau et comex quand un-e invité-e vient.

Article 39 - Julien (HELB-IP) demande si c'est le commissaire « Comdel » et non pas le commissaire au compte ?

Ethan (PDC) dit que y'a déjà eu des remarques quant à la forme mais il va changer les paragraphes et préciser qu'à l'alinéa trois, a tout moment une ou plusieurs candidats et ça sera remplacé par une liste .

Article 47 – Axel (ORE) dit que le terme s'éteint est violent.

Ethan (PDC) dit que le mandat s'éteint vraiment et c'est une façon de le dire. Il demande si un amendement nécessaire.

Julien (HELB-IP) réponds que non.

Article 49 – Ethan (PDC) dit que c'est une différence des termes, si approuvé ou exprime pas la même chose et est-ce que la PDC peut vraiment le choisir.

Adam (Bureau) dit que les notes de positions sur le site de la FEF donnent une règle de conduite aux membres externes. Elles sont adoptées via des votes et exprimée en CF. Voudrait dire que tout ce qui a été dit signifie que le bureau devait s'y conformer. Si discussion et doit décaler car changement de plan, faut modifier sans accord. En demandant plus l'avis éviterai d'avoir les avis qui contraignent. Ne sait pas comment faire si proposition deux

Ethan (PDC) dit que rajout alinéa deux et trois, PDC devra motiver décision et engage responsabilité de la PDC et vote de confiance mis à l'ODJ pour éviter les abus.

Axel (ORE) demande qui est d'accord pour ces modifications ?

Ethan (PDC) dit que les propositions date d'il y a un an.

Article 50 – Keo (NEA) demande pourquoi le bureau est dans ce travail de contrôle en plus ?

Ethan (PDC) réponds que globalement le bureau reste administrateurice de l'ASBL.

Adam (Bureau) dit que le bureau doit quand même respecter les statuts et le bureau pourrait aussi assurer un suivi si la PDC ne les respecte pas.

Sarah (AGL) dit que c'est logique que le bureau doit avoir cette responsabilité d'attention aux statuts et ROI aussi.

Article 51 – Nassim (BEA) demande quant à la révocation, pourquoi si lae Président-e est révoquée pourquoi lae Vice-président-e l'est aussi ?

Ethan (PDC) dit que le bureau est élu sous forme de liste donc c'est le principe que si lae président-e part, tout le monde part et implique qu'il faut d'office élire un· nouveau.

Keo (BEA) dit que le mode d'élection de la PDC par liste est étrange car ça aurait plus de sens que ça soit via un classement car permettrait d'avoir différences mouvances au sein de celui-ci. Est-ce que ça ne ferait pas plus de sens de changer cela ? Pour une représentation plurielle ?

Ethan (PDC) dit que c'est pas du tout le même travail. Le boulot à faire est désigné par la président-e donc c'est mieux qu'il choisisse avec qui il travaille pour une équipe efficace. Il n'y a pas de décisions politiques à prendre car ce n'est pas comme en politique, ici on forme des listes et on laisse le choix de garder la liste car ça a le plus de sens vu que le fonctionnement interne est choisi ensemble.

Keo (BEA) dit que pour lui c'est dans le même état d'esprit que le bureau donc c'est différent entre la PDC qui est législatif et pas exécutif comme le bureau.

Adam (Bureau) dit que ça se voit pour l'instant ici mais ça ne fonctionnerait qu'au sein d'un CF avec du conflit. Si il y a un problème lié à la président-e, faut s'assurer que la personne qui suivrait serait à l'aise avec le fait de reprendre ce mandat.

Ethan (PDC) demande si le BEA veut émettre un amendement à ce niveau-là ?

Sarah (AGL) dit que pour elle être à la PDC il vaut mieux être avec qqun ou on se sent à l'aise et c'est plus facile. Ça permet à la PDC de venir en liste et de s'arranger sur comment travailler entre elleux.

Axel (ORE) dit que mettre pas de liste ferait des associations qui seraient plus aléatoires et créer des conflits par après.

Article 52 – Ethan (PDC) donne la proposition de supprimer le point trois et mettre le point 4 au lieu du 5. Supprimer le fait que des représentant-es random pourraient convoquer un CF et plutôt de demander que 3 représentant-es élu-es au sein du CF venant de trois établissements différents puissent en convoquer un.

Axel (ORE) demande pourquoi rajouter le dernier paragraphe ?

Ethan (PDC) dit qu'avant il n'y avait pas la possibilité de déconvoquer ce qui émanait du bureau mais si CF tombait mal c'était impossible de l'annuler.

Adam (Bureau) dit que c'est en cas de crise au bureau et si en minorité, il pourrait demander à la PDC d'annuler celui-là.

Julien (HELB-IP) demande quant au dernier paragraphe de remplacer Président par présidence du CF.

Amendement : Modification pour présidence au lieu de président

Article 55 – Ethan (PDC) dit qu'il y a un changement quant aux procurations en ligne pour les envoyer la veille au plus tard sauf dans l'exception d'un départ anticipé.

Article 57 – Keo (BEA) n'est pas fan de retirer tout le quorum à la seconde réunion car avec aucun quorum c'est risqué.

Ethan (PDC) réponds que le quorum annulé est une obligation. Dit que pour les chiffres, y'a déjà assez de possibilité d'élire des gens à ce niveau-là.

Article 60 – Axel (ORE) dit que dans la composition du bureau la vice-président-e n'est pas compris dedans.

Ethan (PDC) réponds que oui mais via la nomination autre administrateur-ices ? Mettre ce terme évite d'avoir un souci si il n'y a pas de VP dans l'équipe.

Adam (Bureau) dit que la VP est remplacé-e par secrétaire général pour une question d'accessibilité et les limites si elles doivent être posées.

Kimberley (CONDORCET) dit que ce n'est pas clair car la VP est devenu SecGen mais pourquoi remplacer si SecGen change de nom donc c'est ridicule car la SecGen est VP.

Sarah (AGI) dit que la SecGen est VP mais la SecGen aide la gestion du bureau et la VP c'est par thème. Car d'office la Présidence et la SecGen vont dans la DG.

Adam (Bureau) dit que lié au profil car ce sont deux tâches différentes dans les tâches.

Kimberley (CONDORCET) dit que mieux de préciser les tâches pour clarifier.

Ethan (PDC) dit que vu que ce n'est pas écrit ça permet aussi la liberté de faire en dehors des statuts. L'équipe peut gérer ses répartitions et voir si l'équipe le présente et si le CF est ok ou pas.

Axel (ORE) dit que pour le fait d'ajouter qu'il y ait un VP obligatoirement et trouve bien que rajouter un troisième est plus stable pour les grosses décisions.

Ethan (PDC) dit que c'est important que ça soit différent. Par exemple au BEA c'est une coordo et pas présidence. C'est plus simple de se dire Presi, Sec Gen et VP. Si besoin d'ajouter VP on peut le faire

Kimberley (CONDORCET) est d'accord car il y a besoin d'avoir les infos et que ce soit mis partout clairement. Pour de la clarté et que les gens fassent leur tâches en accord avec ce qui est demandé. Surtout si c'est obligé d'avoir un-e VP mais que c'est pas utile à la base.

Adam (Bureau) dit que c'est dans les statut ou c'est mis que lae SecGen fait les tâches déléguées par lae président-e, alors que la VP doit avoir obligation claires dans le cadre de son mandat.

Ethan (PDC) dit que si le CF choisi de mettre les rôles clairement, ça sera fait ainsi.

Adam (Bureau) demande aussi à quel point il y a souhait de centraliser les décisions du CF ou pas.

Ethan (PDC) dit qu'il faut réfléchir mais choisir aussi les rôles.

Article 60 – Julien (HELB-IP) demande quant au deux tiers des voix exprimés et ou c'est exactement ?

Ethan (PDC) dit que ce n'est pas que dans chacune des chambres.

Article 62 – Keo (BEA) demande quant au plurinominal et au deuxième tour comment se passe ? Est-ce que c'est maintenu au second tour ou pas de qui a tous les postes ?

Ethan (PDC) dit qu'on ne peut pas voter deux points avec la même modalité dans la même AG/CF. Si il y a la même équipe qui se représente, on ne peut pas revoter celle-ci sans changement.

Article 64 – Keo (BEA) demande quant aux élections prolongées jusqu'à l'élection du nouveau bureau, est-ce utile de rajouter que ça doit être reporté à chaque prochain CF mais que les affaires courantes sont reconfirmées à chaque CF ?

Ethan (PDC) dit que c'est d'office reporté à l'OJ de chaque CF jusqu'à ce qu'un nouveau bureau soit élu.

Article 66 – Axel (ORE) dit que la notion de comité de contrôle qui vient après et a été supprimé donc pourquoi le terme apparaît ? Pourquoi ça a disparu et existe encore ?

Ethan (PDC) dit que ce sont deux compétences différentes entre contrôle des élections et comité de contrôle.

Adam (Bureau) dit que parfois le bureau ou le comité ne sont pas certain sur une décision et décide de convoquer le comité de contrôle, qui allait faire suivi de CE et si à l'avenir CF trouve pertinent d'avoir un organe plus restreint pour contrôler entre les deux CF ce qui se passe c'est possible.

Julien (HELB-IP) demande ce qu'est le comité de contrôle ; la PDC et président-es de CE pour se réunir en cas d'urgence. Quel organe qui se mobilise plus rapidement . ?

Kimberley (CONDORCET) demande si le conseil restreint élit quelqu'un direct ou bien si lae président-e est d'office pris ?

Ethan (PDC) dit que chaque CE prend compétence dans qui y va.

Julien (HELB-IP) demande comment se réunit ce truc-là et quelles sont les modalités de convocation?

Ethan (PDC) dit que c'est d'urgence donc pas certain de l'indiquer dans le ROI pour pas se limiter, voir à ajouter des limites de ce qui peut être décider dans les limites de convocations.

Article 73 – Proposition d'amendement par le bureau

Article 82 – Kéo (BEA) demande pourquoi supprimer le bureau présente « dans les six mois » ?

Ethan (PDC) dit que le rapport d'activité est actuellement écrit mais qu'on ne le présente pas en CF.

Article 83 – Ethan (PDC) dit que les alinéas 1 et 2 sont interchangeables pour une question de logique.

Article 89 – Lenaïk (Bureau) se questionne sur le fait que la PDC fasse partie du Comex sachant que le rôle initial de la PDC est de s'assurer que l'équipe ne fasse pas la merde et d'assurer un contrôle.

Keo (BEA) se dit que pour lui aussi c'est bizarre que la PDC et le Comex soient aussi rapproché et selon lui un contrôle c'est ok mais le droit de vote au sein du Comex, un rôle autre que celui du consultatif semble étrange car la responsabilité dans l'exécutif est détaché de ce qu'elle devrait être selon lui.

Axel (ORE) dit que la PDC peut aller faire voir le bureau si elle n'est pas d'accord avec un de ses décisions en raison des statuts et ROI avec la possibilité d'intervenir que si le Comex va à l'encontre de ces statuts et ROI.

Adam (Bureau) explique la différence entre le bureau et le comex. En Bureau ça prend des décisions alors qu'en comex c'est informel et discute donc de choses plus informelles. Avant il y avait une différence mais maintenant la PDC s'ajoute de plus en plus là-dedans. Si il y a un vote en Comex ce n'est pas un vote individuel, il s'agit de porter la voix de ses suivis et tout, selon lui il faut reformuler en disant que la PDC assiste sans être membre du comex.

Thibaut (BEA) dit qu'il y a besoin de ces séparations, qu'elles sont nécessaires car elles permettent un rétro contrôle.

Ethan (PDC) dit que globalement la PDC fait partie du comex et a le droit de vote, car avant il n'y avait pas forcément beaucoup de VP mais il y a le souhait de l'inclure dedans désormais. Le but est que la PDC ne soit pas la majorité des voix. Il ne faut pas oublier qu'au niveau du comex il y a peu de décisions qui sont prises, c'est plus en bureau. Selon lui si la PDC a des tâches qui ressortent de ces réunions ça semble logique qu'il y ait un droit de voix dans les décisions.

Kimberley (CONDORCET) est d'accord avec Ethan sur le fait que si la PDC n'a pas de votes dans le comex alors ça sert à rien de faire leur taff [apparent au Comex]

Ethan (PDC) dit qu'en retirant le droit de vote, ça devrait retirer le droit d'actions là-dedans. Si la PDC s'était pas impliquée autant cette année ça aurait été compliqué. Les statuts ne sont pas toujours prévu que pour le moment actuel. Ça a bien fonctionné ainsi cette année. Il trouve que de donner juste son opinion en réunion de manière consultative sans que sa voix soit valorisé est plus compliqué et moins motivant. Si besoin de modifier les chiffres et pourcentage c'est à voir et peut être modifié. Mais un verrou est nécessaire.

Adam (Bureau) dit qu'on s'écarte du sujet, il trouve bizarre la question des voix a 20%. La PDC est un organe collégial mais qui n'est pas élu pour choisir donc selon lui elle n'aurait pas le droit de vote. Se questionne aussi concernant les affiches de graphistes si la PDC est légitime du droit de vote ? La PDC participe aux actions, elle n'a pas été élue pour ça donc elle ne devrait pas voter.

Kimberley (CONDORCET) dit que pour elle la PDC peut avoir une place au Comex mais pas le droit de vote, par contre il ne faut pas donner de taches du comex a la PDC si elle n'a pas envie, qu'elle n'y aille pas.

Quentin (Bureau) dit que le comex a sollicité la PDC souvent et cette année particulière actuellement. La base actuelle fonctionne et sollicite la PDC en fonction de ses besoins et envies. Il ne trouve pas nécessaire de donner le droit de vote à la PDC. Si la PDC ne fait pas partie du comex, il faudra peut-être donner moins de responsabilités qu'à l'heure actuelle. Est-ce qu'il faut vraiment séparer ou pas ? On a constaté plus de rapprochement avec la PDC car le comex travail plus avec elleux qu'avant.

Axel (ORE) dit que son avis c'est que la PDC ait le droit de vote en fonction du contexte car c'est un combat d'avoir maximum deux personnes ça dont implique des personnes en plus et selon lui on ne doit pas se priver de les intégrer et l'article 90 met un garde-fou dans les décisions.

Article 99 – Axel (ORE) demande pourquoi supprimer la première partie ?

Ethan (PDC) dit que c'est une notion intégrée dans les statuts et ça se raccorde à cela.

Article 105 – Ethan (PDC) dit que c'est plus sain de tout appliquer en vigueur dès le 1^{er} aout, à l'entrée de la nouvelle équipe. Il précise aussi que si besoin de discuter plus amplement du rôle de VP, il faut aller sur le discord, via le GT fonctionnement interne ou faire une réunion pour éviter de dépasser sur le temps du CF pour en parler.

5. Approbation du PV du 14 mars 2026

Julien (HELB-IP) constate qu'il y a deux fois Justin Morelli qui apparait, il n'y a pas le nom de famille d'Aleksandra qui apparait et EP pas IP dans HELB-IP.

Approuvez-vous le projet de PV du 14 mars 2026 ?

	Oui	Non	Abstention	
Unif	14	2	0	Le PV est approuvé à 91,10 %
HE-ESA	24	1	6	

La séance est levée à 14h29

Rédigé par Em Eliaers, Vice-président·e du Conseil

Signatures, en application de l'article 32 des Statuts de la Fédération des Etudiant·e·s Francophones :

Ethan Rigaux

Président du Conseil fédéral

Adam Assaoui

Président de la F.E.F.

Administrateur de la F.E.F.